

Au 1^{er} janvier 2019,

les jardiniers amateurs ne pourront plus utiliser

de produits phytosanitaires de synthèse*.

c'est la loi Labbé

Des solutions existent **pour soigner** son jardin, combinées aux **bonnes pratiques de jardinage**, et à une **observation** régulière, celles-ci vous permettront de **VOUS passer de ces produits.**

* Certaines catégories de produits restent utilisables : les produits autorisés en agriculture biologique ; les produits à faibles risques ; les produits de biocontrôle ; les substances de base ; les macro-organismes.

Renseignez-vous dès maintenant en parcourant les rubriques du site www.jardiner-autrement.fr